



INTERESSEMENT
GROUPE



30 juin 2021



FLASH INFO CFDT CARREFOUR

Renouvellement des accords de Participation/ Intéressement de groupe : Carrefour entend les revendications de la CFDT (voir info du 25 juin dernier) et fait de nouvelles propositions lors d'une dernière réunion.

Nouvelle grille d'intéressement de groupe :

Pour 2021 - 2022 - 2023

	Proposition n°1		Nouvelle proposition
Tranche de ROC de l'exercice	Taux appliqué à la tranche	Tranche de ROC de l'exercice	Taux appliqué à la tranche
0 à 100 millions d'euros	25%	0 à 100 millions d'euros	25%
100 à 200 millions d'euros	20%	100 à 200 millions d'euros	20%
200 à 400 millions d'euros	15%	200 à 400 millions d'euros	15%
400 à 500 millions d'euros	9%	400 à 500 millions d'euros	9%
500 millions à 800 millions	5%	500 millions à 850 millions	5%
800 millions à 1 milliard	2%	850 millions à 1 milliard	3%
De 1 milliard à 1.2 milliard	1 %	Au-delà de 1 milliard	1%

Sur l'abondement:

Augmentation de l'abondement PERCOL (plan d'épargne retraite): l'abondement à 100% de l'entreprise passe de 450 € à **550 €** (amélioration de 50 € par rapport à la proposition précédente)

Relèvement du plafond d'abondement du PERCOL à **2 400 €** (au lieu de 2 300 € actuellement)

Abondement de l'intéressement dans le PEG (plan d'épargne groupe) portée à 40% pour les **450** premiers euros (40% sur les 400 premiers euros actuellement)

Grâce à la négociation et à la signature de cet accord par la CFDT, les salariés pourront bénéficier de primes de groupe garantissant une meilleure distribution des résultats de l'entreprise.

Nous signerons donc l'accord 2021 - 2022 - 2023 et nous restons vigilants quant aux montants distribués.

La CFDT s'investit au quotidien pour vos conditions de travail et votre pouvoir d'achat.

Pour toute question, contactez vos délégués.

S'engager pour chacun, Agir pour tous

Site : <https://www.cfdt-carrefour.com>
<https://www.facebook.com/carrefour.reculsocial/>